



Semaine mondiale œcuménique pour la Paix en Palestine-Israël

Avignon, le 24 septembre 2016

Lettre ouverte à Mesdames, Messieurs,
les élus régionaux, parlementaires nationaux
(députés, sénateurs) et européens, de la
région d'Avignon et de Vaucluse.

Madame/Monsieur,

Dans une démarche citoyenne, et à l'occasion de la 9^e Semaine mondiale pour la Paix en Palestine-Israël du Conseil œcuménique (ou mondial) des Églises, du 18 au 24 septembre de cette année 2016, chrétiens de diverses confessions, nous souhaitons vous adresser les principaux extraits de la Déclaration de son Comité central réuni à Trondheim (Norvège), en date du 28 juin dernier.

Le conflit israélo-palestinien, vieux de quelque soixante dix ans, est souvent passé au second plan de l'actualité du fait d'autres dramatiques affrontements guerriers au Moyen-Orient. Au-delà des rapports de force, le respect de la Déclaration universelle des Droits humains (de l'Homme), l'application des diverses résolutions de l'ONU et le droit international sont les critères fondamentaux de sa résolution, dans l'intérêt de toutes les parties. Notamment, les "Conventions de Genève" interdisent en territoires occupés¹ les déplacements de personnes, les appropriations de terres ou de ressources en eau, et les implantations nouvelles de la part de l'occupant. De ce fait, les colonies israéliennes revêtent un caractère totalement illégal.

L'État d'Israël est réellement entouré de forces hostiles nécessitant une politique de défense rigoureuse. Mais les motifs de sécurité ne justifient nullement les mesures d'expansion israélienne à Jérusalem-Est, et en Cisjordanie. Celles-ci traduisent à l'évidence l'hostilité résolue du gouvernement israélien à toute solution à deux États.

Il importe que la communauté internationale [et d'abord la France et la Communauté européenne], fasse admettre aux autorités israéliennes qu'une politique de défense ne dispense pas d'une politique de paix et de réconciliation avec la population arabe palestinienne ; particulièrement en cette époque où les courants extrémistes se répandent dans tous les camps. Les exigences de sécurité n'autorisent nullement l'économie d'une volonté de paix et de réconciliation avec la partie adverse.

En l'absence de toute action effective visant à obtenir de l'État d'Israël l'application des résolutions de l'ONU qui le concernent, la campagne internationale BDS² paraît être un moyen efficace pour obtenir un changement de sa politique à l'égard du peuple palestinien.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès du Gouvernement et du Parlement de notre pays en vue de corriger les dispositions de la "Circulaire Alliot-Marie", du 12 février 2010, de façon à ce que soient distinguées clairement pressions sociopolitiques et discrimination raciale ou antisémitisme. Il faut aussi que les autorités européennes soient tout à fait claires et rigoureuses à ce sujet. Et nous sollicitons plus largement votre contribution pour que, dans les instances auxquelles vous appartenez, compte tenu de leurs domaines de compétence, les préconisations du Conseil œcuménique des Églises soient effectivement entendues et prises en compte.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments très respectueux,

Signatures ci-après, autre page.

Annexe :

- Extraits de la Déclaration du Comité central du Conseil œcuménique des Églises, Trondheim

¹ Caractère internationalement reconnu aux territoires palestiniens, après la guerre de 1967.

² BDS = Boycottage, Désinvestissement, Sanctions – Campagne lancée à la demande de 171 ONG palestiniennes en 2005.

ANNEXE

Déclaration sur le Conflit israélo-palestinien, et sur le Processus de Paix – Réunion du Comité central du Conseil œcuménique des Églises, à Trondheim (Norvège), 28 juin 2016 – Extraits.

Le Conseil œcuménique des Églises rappelle en premier lieu que 2017 sera un anniversaire douloureux :

« 50 ans auront passé depuis qu'Israël a commencé son occupation de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie, de la Bande de Gaza, et des Hauteurs du Golan. »

Ce rappel se prolonge par des constats et des préconisations:

Les règles du droit et de l'usage international, qui s'appliquent à cette situation – concernant la conduite à tenir dans un conflit armé, la protection des civils, les responsabilités et obligations d'une puissance occupante, la résolution pacifique des conflits, le droit à l'autodétermination et les droits humains – ont été si systématiquement ignorées au cours des décennies passées que le droit international et les organisations internationales multilatérales ont été ébranlées et affaiblies.

.....

Il y a eu des hauts avec les Accords d'Oslo de 1993/1995, avec le lancement d'un processus de négociation pour une "solution à deux-États". Le COE a cherché à favoriser ces espoirs, et la vision de deux États coexistant en paix dans la sécurité et la prospérité, côte à côte, où les Israéliens comme les Palestiniens pourraient jouir d'une égale dignité et des mêmes droits humains auxquels ils peuvent également prétendre.

Le COE encourage à la fois les projets de paix et le dialogue entre les populations d'Israël et de Palestine, et entre leurs gouvernements. Nous prenons acte avec tristesse des nouvelles périodes de conflit et de violence dans la région. Le modèle sans cesse renforcé de l'occupation, la construction du mur de séparation en de nombreuses parties de la Palestine occupée, l'installation continue de colonies israéliennes, et le rôle joué à la fois par les extrémistes israéliens et palestiniens, ont régulièrement contrecarré et détruit les espoirs pour une paix juste et durable.

Le COE s'est largement engagé dans les efforts pour une paix israélo-palestinienne depuis 1948, lorsque l'État d'Israël fut créé, et que le COE l'a formellement reconnu. Avant même 1948, le tout nouveau COE s'est efforcé d'aider les juifs européens à immigrer dans des refuges sûrs, hors des territoires occupés par les nazis en Europe, et il a aussi aidé les réfugiés palestiniens obligés de quitter leurs terres ancestrales.

Le COE a constamment dénoncé l'usage de la violence et des actions terroristes, que ce soit de la part de l'État d'Israël ou des Palestiniens, en groupe ou individuellement. Une paix juste et durable ne peut être établie par la violence qui ne peut qu'engendrer plus de violence. En parole et en acte, le COE a constamment encouragé le dialogue et la négociation comme le seul moyen viable de partager un pèlerinage de justice et de paix, en Israël-Palestine, comme partout dans le monde.

.....

Contre toutes les pressions du désespoir, des provocations et des appels à la violence, le COE a cherché à encourager et à accompagner la population et les communautés palestiniennes, ses Églises membres et leurs partenaires partout dans le monde, dans leurs efforts pour résister à l'occupation, notamment par des mesures économiques comme le désinvestissement à l'égard d'entreprises tirant profit de l'occupation, et par le boycottage des marchandises produites dans les colonies illégales dans les territoires occupés. De telles actions visent à faire avancer la cause de la paix dans la justice, en Israël et en Palestine, par le recours actif à des moyens fondés sur des critères enracinés dans la foi.

Suite à l'arrêt des efforts de paix sous l'autorité des États-Unis, en 2014, le processus de paix institué par les Accords d'Oslo de 1993/1995 est largement considéré comme une faillite. La volonté politique de la communauté internationale et son adhésion aux efforts pour ranimer la mise en œuvre de la solution à deux-États pour Israël et la Palestine ont régressé face à la réalité des faits sur le terrain, qui la rendent non viable. Pendant ce temps, l'environnement politique en Israël paraît de moins en moins favorable aux compromis nécessaires pour une juste paix. De nouvelles initiatives ont été proposées pour faire repartir le processus de paix moribond ; notamment avec une conférence internationale avant la fin de 2016. Mais les espoirs et les attentes devant de telles initiatives politiques sont très faibles...

.....

Dans ce contexte ... le Comité central du COE ...

.....

- ***appelle* les responsables israéliens et palestiniens à rechercher activement, et en urgence, la mise en œuvre d'une solution juste, viable et durable du conflit, dans la perspective politique d'une fin de l'occupation et d'une paix juste et durable à la fois pour les Palestiniens et les Israéliens ;**
- ***invite instamment* tous les membres de la communauté internationale – notamment le Quartet (Nations-Unies, Union européenne, USA, Fédération russe) - à faire à nouveau activement des efforts résolus et consistants pour aider à tracer un l'horizon politique opportun pour une paix dans la justice entre Israéliens et Palestiniens ;**
- ***...exprime* sa préoccupation au sujet des efforts à l'œuvre dans les instances législatives à travers le monde pour imposer silence et pénaliser les appels à prendre des mesures non-violentes pour résister à une occupation illégale. Toutefois il renouvelle d'autant plus son soutien à la liberté d'expression dans tous les contextes, et aux moyens non-violents de transformation des conflits. »**